

Manifestations sportives de haut niveau - Année 1996 - Subvention exceptionnelle au Sport Nautique Bisontin

M. LE MAIRE, Rapporteur : Sur avis favorable de la Commission Municipale des Sports réunie le 30 mai 1996, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 20 000 F au Sport Nautique Bisontin pour l'organisation à Besançon du Championnat de France des Clubs de canoë-kayak (entre le Pont Battant et le Pont Canot) qui aura lieu le 6 octobre 1996.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur cette proposition. En cas d'accord, cette dépense sera prélevée sur l'imputation budgétaire 92.251.65748 - code service 20300 du Budget Primitif 1996.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, il en est ainsi décidé à l'unanimité.

Visa préfectoral du 2 juillet 1996.